

REUNION DU JEUDI 25 FEVRIER 2016

Convocation du 17 février 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 janvier 2016.
2. Projet de délibération contre la fermeture du bureau de Poste.
3. Proposition de mise en non-valeur sur le budget de l'eau.
4. Proposition de convention de mise à disposition des salles communales avec la CCBG.
5. Proposition de convention avec le Centre de Gestion du Loiret 45 pour la prestation retraite.
6. Demande de subvention auprès du SIERP.
7. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, V.GOUEFFON, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, S.BOUDIN.

Absents représentés : E.DENIAU par JC.BOUDIN, P.LABRUNE par B.TARRON, M.DELARUE par C.DEGUIL, K.LE GOVIC par G.LEGRAND

Absents excusés : C.LOISEAU, C.BURGOT.

Secrétaire de séance : I.PROSSER.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Délibération d'opposition au projet de fermeture de la Poste de CHILLEURS AUX BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Poste envisage de fermer son agence de CHILLEURS AUX BOIS. Les représentants de la Poste sont venus présenter en juillet dernier les statistiques de fréquentation. Un faible taux d'affluence inciterait la direction de la Poste à fermer le bureau de CHILLEURS AUX BOIS. Des alternatives sont proposées par la Poste, soit une Agence Postale gérée par la Collectivité, soit un Relais Poste chez un commerçant.

Un collectif d'usagers s'est constitué pour lutter contre le projet de fermeture du bureau de la Poste qui constitue un recul des services publics en milieu rural. 1 300 signatures de personnes s'opposant à ce projet ont été recueillies en moins d'un mois auprès des habitants de notre Commune et également auprès d'habitants des communes rurales voisines (MAREAU, COURCY, SANTEAU, etc...). Des délibérations s'opposant à ce projet ont été rédigées par les conseils municipaux de ces mêmes Communes.

Ce service public de proximité constitue un élément essentiel de vitalité de notre territoire et un vecteur de cohésion sociale. Il participe à l'animation, au dynamisme et à l'attractivité de notre Commune et bénéficie d'un attachement fort de nos concitoyens, compte-tenu notamment de sa dimension humaine et de son caractère de service de proximité en particulier pour ses services bancaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, se déclare opposé au projet de fermeture de la Poste de CHILLEURS AUX BOIS.

Mise en non-valeur du Service de l'Eau (Liste n° 627540432 du 10 avril 2012)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de redevables en règlement de leurs factures d'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant total de 139,97 € et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 6541 au budget du Service de l'Eau.

Tarifs 2016 : Service de l'Eau

Monsieur le Maire propose au Conseil d'effectuer une modification d'un tarif du Service de l'Eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Décide de procéder à cette modification **à compter du 20 mars 2016** :

- Forfait branchement de nouveau compteur :

20 X 27 = 900,00 € H.T.

26 X 34 = 1 010,00 € H.T.

33 X 42 = 1 160,00 € H.T.

40 X 49 = 1 430,00 € H.T.

50 x 59 = 1 630,00 € H.T.

- Forfait comptage sur terrain déjà desservi :

Conduite et compteur existants :

Remplacement du compteur = 420,00 € HT

Conduite existante sans compteur :

Pose d'un compteur neuf = 900,00 € HT

Déplacement du compteur d'eau existant pour agrément = 590,00 € H.T.

Modification du tableau des effectifs - Créations de postes 2016 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la vue du tableau de proposition des avancements de grade proposé par le Centre de Gestion du Loiret, des appréciations sur la valeur professionnelle et des compétences de certains agents communaux, il y a lieu d'engager une procédure de création de postes au tableau des effectifs et de saisir la CAP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer :

- Au 1^{er} avril 2016 :

2 postes d'adjoints techniques Principaux de 2^{ème} classe à temps complet,

1 poste d'agent de maîtrise de 24,50 / 35^{ème},

1 poste d'agent de maîtrise Principal de 2^{ème} classe à temps complet,

1 poste de rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- Au 2 avril 2016 : 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à 29 / 35^{ème},

- Au 1^{er} octobre 2016 : 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,

Charge Monsieur le Maire de procéder à la création et la nomination de ces postes, et à la suppression des postes en correspondance,

Charge Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs des emplois de la collectivité comme suit

Emplois 2016	Cat	Nbre Agents TC	Nbre Agents TNC	CDD
Filière Administrative - Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur - Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe - Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	B B C C	1 1 1 1		
Filière Technique - Agent de Maîtrise Principal - Agent de maîtrise - Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C C C C C	1 7 1 1	1 à 24,50 / 35 ^{ème} 1 à 28 / 35 ^{ème}	1 à 7,50 / 35 ^{ème} 1 à 32 / 35 ^{ème}
Filière Sociale - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe - A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	C C		1 à 25 / 35 ^{ème} 1 à 29 / 35 ^{ème}	
Filière Animation - Animateur - Adjoint d'animation	B C		1 à 12,25 / 35 ^{ème} 1 à 20 / 35 ^{ème}	1 à 3,50 / 35 ^{ème} 1 à 16,5 / 35 ^{ème} 1 à 11,50 / 35 ^{ème}

Convention avec le CDG 45 - Prestation retraite

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité est affiliée au Centre de Gestion du Loiret. Celui-ci propose depuis le 1^{er} janvier 2016 une convention afin de lui déléguer la gestion des dossiers de retraite.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette nouvelle prestation afin d'anticiper dans les prochaines années les dossiers de demande de départ en retraite d'un certain nombre d'agents communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention prestation retraite avec le Centre de Gestion du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 3 ans.

Demande de subvention auprès du SIERP pour les horloges des armoires d'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réduction de l'amplitude de l'éclairage public afin de réaliser des économies financières. Afin de parvenir à cet objectif, il convient de mettre en place des horloges dans les armoires d'éclairage public.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIERP accorde des subventions d'un montant de 250 € par armoire d'éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de réduction de la durée d'éclairage public, sollicite la subvention pouvant être accordée par le SIERP pour la pose d'horloges dans les armoires d'éclairage public, demande l'autorisation de préfinancer ces travaux pour bénéficier au plus vite des économies à réaliser et autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention auprès du SIERP pour la pose de nouveaux candélabres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'Eclairage Public :

- Rue du Grand Orme : 5 candélabres
- Parking du Gymnase : 1 candélabre
- Place des Myosotis : 1 candélabre
- Parking de la Forestière : 1 candélabre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers) accorde des subventions aux Communes pour l'installation de candélabres neufs et d'appliques neuves. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'extension du réseau d'Eclairage Public, et sollicite la subvention pouvant être accordée par le SIERP pour la pose de 8 candélabres à économie d'énergie

Convention ORLING pour mission de maîtrise d'Œuvre - Travaux d'aménagement de voirie Rue du Grand Orme

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la Société ORLING pour effectuer une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la Rue du Grand Orme. La proposition d'honoraires s'élève à 4 850 € HT soit 5 820 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de retenir la Société ORLING pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 4 850 € HT et prévoit d'inscrire cette dépense au BP 2016 de la Commune à l'opération 117.

Mise en place d'un réseau d'eaux pluviales Rue des Tirelles

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales de diamètre 200 mm doivent être réalisés par NEXITY dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, rue des Tirelles. Le nouveau réseau doit être raccordé à celui existant route de Neuville. Les travaux sont à réaliser par EUROVIA.

Il paraît opportun de prévoir une augmentation du diamètre des canalisations en 300 mm, sur une longueur de 100 mètres entre la route de Neuville et la salle du Relais, afin de permettre la mise en place ultérieure d'avaloirs.

Le coût à la charge de la Commune a été estimé à 3 000 € HT par EUROVIA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet, et accepte le devis d'EUROVIA dont le montant s'élève à 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC. Il est décidé d'inscrire au Budget Primitif 2016 du budget de la Commune la somme de 3 600 € TTC à l'opération 117 Voirie.

Extension du réseau d'eau potable entre la route de Marcilly et la route de Neuville

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de bouclage du réseau d'eau sont à réaliser dans le cadre des aménagements de la ZAC des Tirelles. Ces travaux permettront d'assurer un bouclage entre les différents réseaux existants et permettront de garantir la protection incendie réglementaire. Des devis ont été sollicités.

L'Entreprise GROSSAIN présente la meilleure proposition avec un montant de 19 532,50 € HT soit 23 439,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet de bouclage du réseau d'eau depuis la Route de Marcilly jusqu'à la Route de Neuville, et accepte le devis de l'Entreprise GROSSAIN dont le montant s'élève à 19 532,50 € HT soit 23 439,00 € TTC. La dépense sera à inscrire au Budget Primitif 2016 du budget de l'Eau la somme de 19 532,50 € HT.

Remplacement de la conduite AEP entre le château de Chamerolles et le hameau de Gallerand

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Conseil Départemental doit procéder à la mise en place d'une conduite de refoulement des eaux usées entre le château de Chamerolles et le hameau de Gallerand. Dans le cadre de ces travaux, il apparaît judicieux de profiter de la réalisation des terrassements pour changer la conduite d'eau existante qui dessert le hameau de Gallerand.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise TP PARIS qui intervient pour le compte du Conseil Départemental. Le montant de la proposition s'élève à 23 564,00 € HT soit 28 276,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet de remplacement de la conduite d'eau potable entre le château de Chamerolles et le hameau de Gallerand, et accepte le devis de l'Entreprise TP PARIS dont le montant s'élève à 23 564,00 € HT, soit 28 276,80 € TTC. La dépense sera à inscrire au Budget Primitif 2016 du budget de l'Eau la somme de 23 564,00 € HT.

Convention de mise à disposition gratuite avec la CCBG pour les structures itinérantes Enfance Jeunesse Taxi'ram, Anim'ado, Itiné'ram, Ludo'Roule

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise à disposition gratuite de salles communales et du gymnase au profit des structures itinérantes de la CCBG, telles que Taxi'Ram, Anim'Ado, Itiné'Ram, et Ludo'Roule.

Il convient de passer une convention avec la CCBG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ladite convention à passer avec la CCBG ainsi que le cahier des charges proposé par la CCBG.

Affaires diverses

- Lors de la réunion animation, il a été émis le souhait d'aménager la Place de Romand en y plantant un arbre. Après réflexion, il est décidé la mise en place d'un érable.
- Il est proposé la création d'une commission Salle des Fêtes chargée d'étudier la faisabilité, le coût, l'emplacement, etc...d'un tel projet. La commission est constituée de Mme MATHURIN, M GOUEFFON, Mme DEGUIL, M THAUREAUX DE LEVARE, M TARRON, M BOUDIN, M COLMAN.
- Il est rappelé que la classe de neige part du 7 au 17 mars 2016, un accueil sera fait à leur retour.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint ABSENTE
M. LABRUNE Philippe ABSENT	M.GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe	
Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël ABSENT	Mme BURGOT Christelle ABSENTE	
Mme LE GOVIC Karine ABSENTE	M.BOUDIN Sébastien				